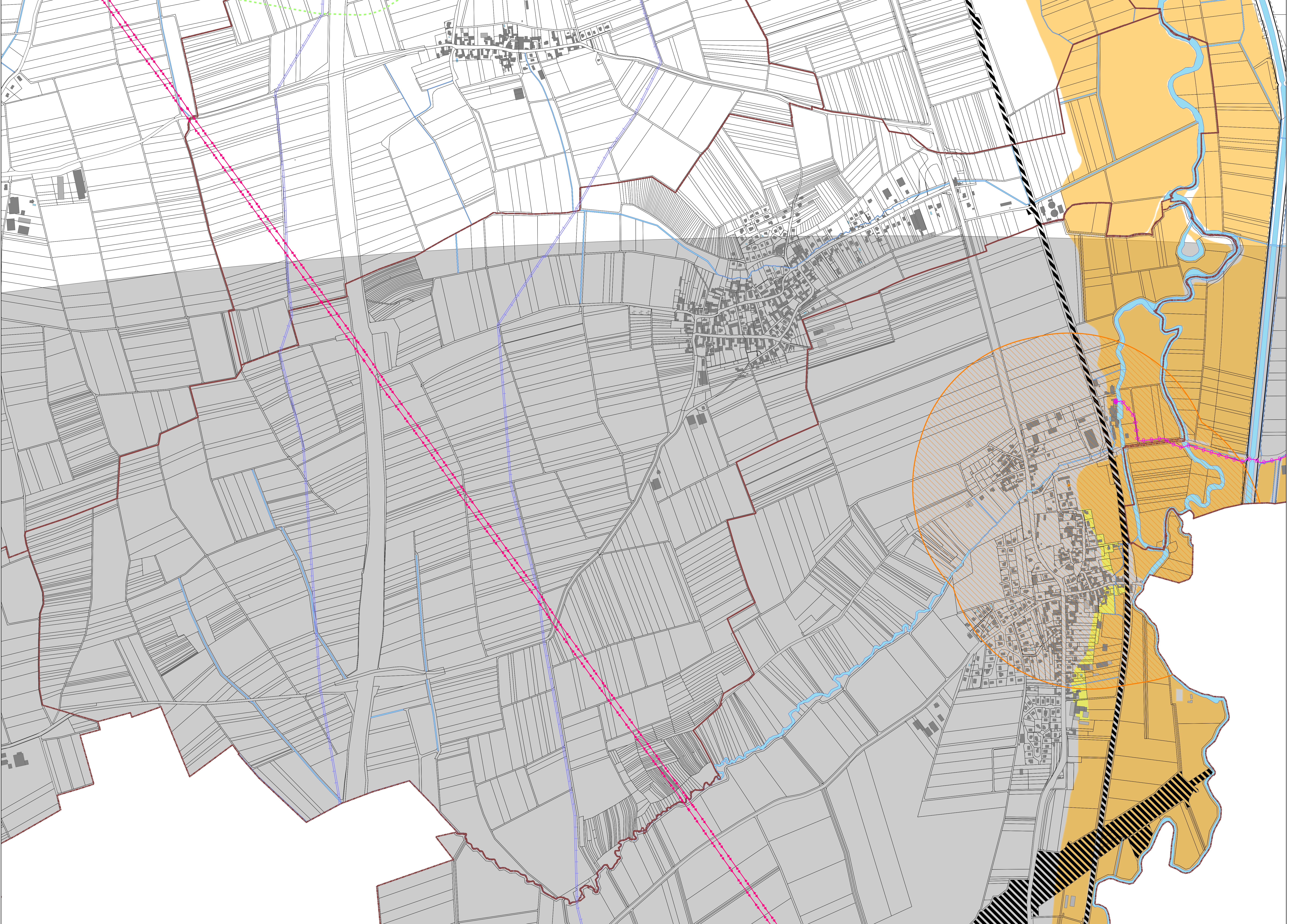




AC1 - Monuments historiques
périmètre de protection de rayon 500 mètres
★ Monument Historique

EL3BIS - Extraction des matériaux à moins de 11,70 m de la limite des rivières domaniales et des canaux
zone de protection

I3 - Canalisations de gaz
zone de passage

I3BIS - Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de matières dangereuses
SUP 1

I4 - Lignes électriques
zone de passage

PM1 - Plans de prévention des risques naturels ou miniers
Zone jaune
Zone orange

PT2 - Télécommunications - protection contre les obstacles
zone secondaire de dégagement, zone spéciale de dégagement, secteur de dégagement

PT3 - Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques
zone d'exploitation

T1 - Voies ferrées
zone de protection

T7 - Extérieur des zones de dégagement
zone de protection - Altitude max. de 460 m NGF



maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Pays de la Zorn

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de Melsheim

PLU APPROUVE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire
en date du 19 décembre 2019

A Hochfelden, le 20 DEC. 2019
M. Bernard Freund, le Président.



conduite d'études :
OTE Ingénierie
Géomètre Expert ANDRES



1:5 000